

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	47 (1918)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Échos de la presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à fournir une réponse. Le maître contrôle le travail individuel et collectif et fait résoudre de vive voix les problèmes qui ont paru contenir quelque difficulté, spécialement pour les élèves les plus faibles.

*F. Exercices à domicile.* — Des tâches complémentaires, orales et écrites, peuvent être données à domicile. Il est facile de contrôler en classe le travail personnel de l'enfant en matière de calcul mental.

Ainsi, l'enfant calculera le gain journalier du père et des frères au moyen de données qu'il puisera auprès des intéressés. Il cherchera le prix d'un œuf, celui de la douzaine lui étant communiqué par sa mère ; il calculera la dépense journalière réalisée pour le pain, étant donnée celle du mois, etc.

Ces exercices ont comme but d'intéresser l'enfant aux affaires qui regardent sa famille en l'initiant peu à peu aux problèmes de la vie.

Ces tâches sont contrôlées, et par la compréhension qu'en montre l'enfant, il est facile de se rendre compte de la part qu'il a prise au travail.

ALBERT CLERC.

---

## SONNET

ÉCRIT DANS L'ALBUM D'UNE MIGNONNE FILLETTE

---

Comme une plante gracieuse,  
Chère enfant, je voudrais te voir,  
Sous un front rayonnant d'espoir,  
Toujours jeune et toujours joyeuse.

L'avenir ! Qui peut le prévoir ?  
La vie est si mystérieuse.  
La mer est souvent furieuse,  
Et l'horizon parfois bien noir.

Mais une longue expérience  
M'a dit, c'est toute ma science :  
Heureux qui donne à Dieu son cœur.

C'est la foi qui sèche nos larmes,  
La foi, qui te rendra vainqueur,  
La foi, la meilleure des armes.

A. D.

—

## ÉCHOS DE LA PRESSE

*Devoirs à la maison.* — Monsieur Durand, dit le directeur à un jeune maître installé depuis peu à l'école, j'ai reçu ce matin la visite de M<sup>me</sup> Grégoire, la mère d'un de vos petits élèves. Elle se plaint que son fils n'ait jamais à faire de devoirs à la maison.

— C'est vrai, je n'en donne jamais. J'estime qu'à la sortie de la classe nos enfants ont acquis le droit de se délasser, de jouer et de penser à autre chose qu'à des exercices scolaires. La plupart d'entre eux, d'ailleurs, se trouvent chez leurs parents dans des conditions trop défectueuses pour fournir un travail écrit convenable. Et comme ce travail n'est ni dirigé ni surveillé — à moins qu'il ne le soit trop — les résultats que l'on peut obtenir ainsi sont loin d'être satisfaisants. Voilà ce que, d'accord avec nombre de maîtres et d'inspecteurs, je pense sur cette question, et voilà pourquoi le jeune Grégoire a simplement le soir, comme ses camarades, une leçon à étudier pour le lendemain.

— Je ne conteste pas, monsieur Durand, la valeur des raisons que vous venez d'exprimer et que plus d'une fois j'ai entendu développer. Mais la question est complexe et doit être envisagée sous toutes ses faces. Oui, l'enfant a besoin de récréation et d'exercice physique, mais il doit aussi prendre progressivement l'habitude de l'effort personnel : il s'agit donc de régler sagement l'emploi de son temps. Or, sur les 365 jours de l'année, il y a environ 200 jours de classe, c'est-à-dire 165 jours de repos ; et si l'on déduit des six heures scolaires le temps consacré aux petites récréations et aussi, hélas ! celui des entrées, des sorties, de la mise en train, celui également des leçons de gymnastique, de chant et d'écriture, reste-t-il beaucoup plus de quatre heures et demie par jour — 900 heures par an — pour le travail intellectuel proprement dit ?

— Pas beaucoup plus, en effet.

— Bon, je continue. Oui, à la maison paternelle, l'enfant peut être gêné par le bruit des conversations, par la turbulence des petits frères, l'exiguïté de place qui lui est réservée, le défaut de lumière, et d'autres choses encore, que sais-je ? Mais presque tous ceux qui sont dans ce cas restent à l'étude surveillée. Et qu'y font-ils donc ?

— Ils apprennent leurs leçons.

— Pendant une heure et demie ? C'est un peu long. Et il ne serait pas mauvais, je crois, de les distraire par d'autres occupations.

— C'est entendu. Dorénavant, mes élèves auront chaque jour un devoir à exécuter pour le lendemain. Tout de même, je regrette d'être obligé de m'incliner ainsi devant la volonté des parents ; devons-nous céder à toutes leurs exigences ?

— N'exagérons pas, monsieur Durand ; je ne vous demanderai jamais de sacrifier à leurs caprices, mais de collaborer avec eux et de leur accorder ce qui peut être utile en même temps que raisonnable. Et, au risque de vous scandaliser, je ne crains pas d'ajouter qu'il nous faut parfois aussi tenir compte, dans une certaine mesure, de leurs préjugés.

— Cela non, par exemple ; n'est-ce pas une capitulation ?

— C'est tout simplement une nécessité de l'œuvre commune que nous avons à réaliser. Car, en définitive, avant de nous appartenir, les enfants sont à leurs parents. Tenez, admettons un instant que les devoirs à la maison aient peu d'efficacité ; nous allons, dites-vous, les proscrire, dussions-nous mécontenter vivement des familles mal informées. Mais, en face, on n'a pas nos scrupules, les parents sont satisfaits... et le recrutement de l'école est des plus prospères. Voyez-vous, mon ami, nous ne pouvons, dans notre métier, nous abstraire des contingences sans nous exposer à commettre des erreurs ou des maladresses. Nous gagnons ou nous perdons en autorité sur les familles, et par suite en influence dans notre œuvre éducative, selon l'opinion bonne ou mauvaise qu'à tort ou à raison, je le veux bien, on a de nous. Faisons donc notre possible — sans transiger avec notre conscience — pour que cette opinion nous soit favorable. Un peu d'habileté ne nuit jamais.

— Vous êtes un opportuniste, monsieur le directeur.

— Opportuniste, vous le serez plus tard à votre tour quand vous aurez la direction d'une école. En attendant, soyez assuré que, loin de souffrir du régime des devoirs à la maison, vos élèves pourront en tirer un certain profit si les exercices sont courts, intéressants, bien adaptés aux leçons du jour, et surtout s'ils sont sérieusement corrigés.

*(Journal des Instituteurs.)*